



# LA tribune DES PETITES VILLES

MARS/AVRIL 2024  
**#251**



**LE MINISTRE DE  
L'EUROPE  
"DIRE QUE  
L'EUROPE EST  
DISTANTE, EST  
INJUSTE"**

**06**

MALAUNAY : LA MISE EN RÉCIT VECTRICE  
DE MOBILISATION CITOYENNE

**05**

STATUT DE L'ÉLU : OÙ EN EST-ON ?

**08**

ANNONCES DU MINISTRE BRUNO LE MAIRE  
NOUVEAUTOUR DE VIS ENVUE

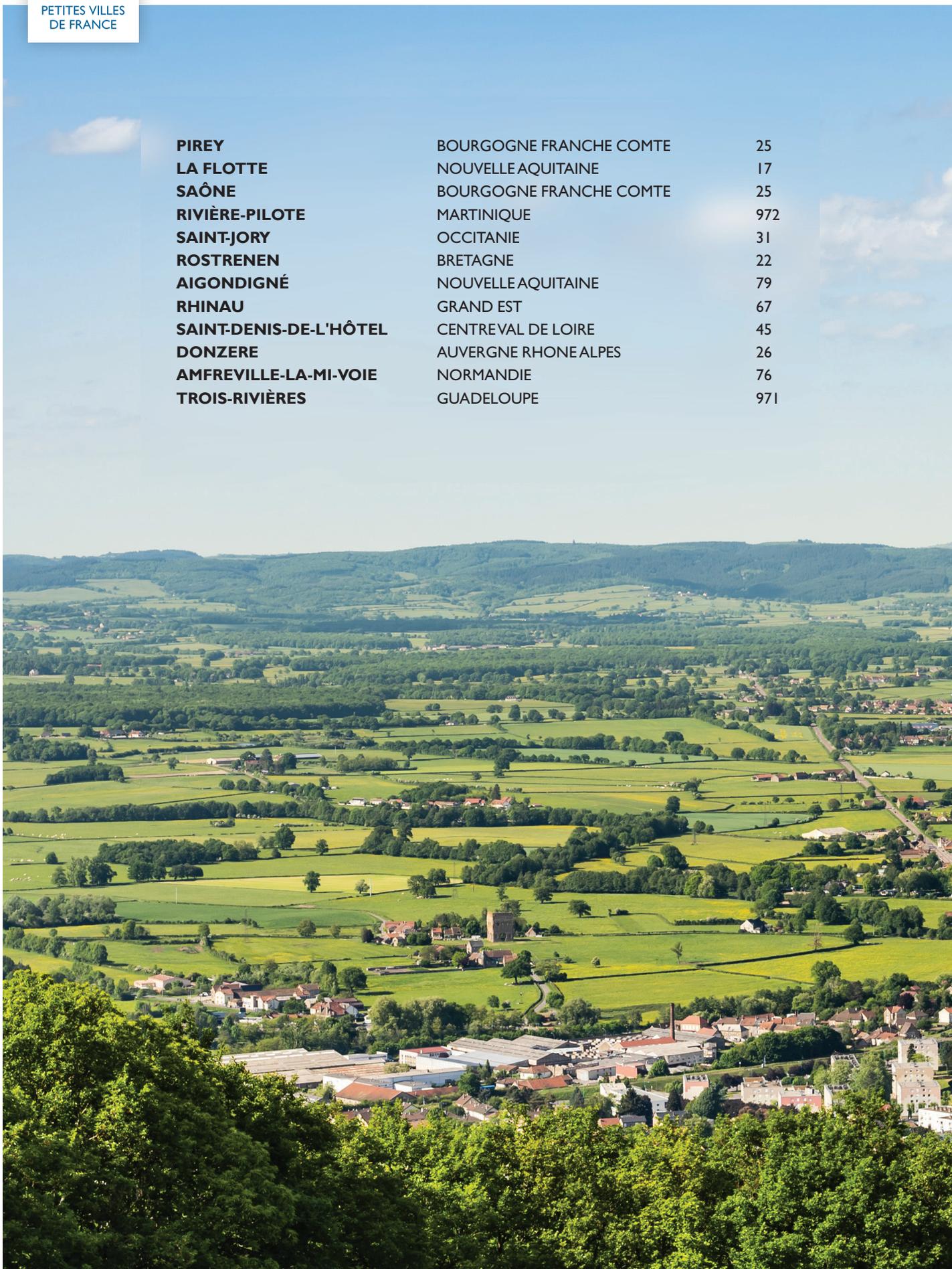
**11**





# ILS ONT REJOINT L'APVF RÉCEMMENT ET VOUS ?

<b>PIREY</b>	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25
<b>LA FLOTTE</b>	NOUVELLE AQUITAINE	17
<b>SAÔNE</b>	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25
<b>RIVIÈRE-PILOTE</b>	MARTINIQUE	972
<b>SAINT-JORY</b>	OCCITANIE	31
<b>ROSTRENEN</b>	BRETAGNE	22
<b>AIGONDIGNÉ</b>	NOUVELLE AQUITAINE	79
<b>RHINAU</b>	GRAND EST	67
<b>SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL</b>	CENTREVAL DE LOIRE	45
<b>DONZERE</b>	AUVERGNE RHONE ALPES	26
<b>AMFREVILLE-LA-MI-VOIE</b>	NORMANDIE	76
<b>TROIS-RIVIÈRES</b>	GUADELOUPE	971



# FINANCES LOCALES : VERS DES TEMPS DIFFICILES

Nous voilà prévenus maintenant depuis un certain nombre de semaines par le ministre de l'Économie et des finances Bruno Le Maire, l'état des finances publiques de notre pays ne cesse de se dégrader et il va falloir se préparer, certains diront se résoudre, à une très sérieuse cure d'économies.

Et, depuis, les annonces se sont succédées, allant toutes dans le sens d'une aggravation des mesures préconisées. Ce sont tout d'abord dix milliards d'euros d'économies sur le budget de l'Etat qui ont été annoncées par voie de presse et qui auront, des répercussions certaines sur nos collectivités.

Il en est ainsi notamment de la réduction annoncée des crédits de paiements du Fonds vert pour 2024 qui passent de 1,1 milliards d'euros à 700 millions, ce qui constitue un très mauvais signal envoyé aux collectivités locales qui œuvrent pour la transition écologique. Je le rappelle, ce sont 12 milliards d'euros par an d'investissement des collectivités qui sont pourtant nécessaires d'ici 2030 pour atténuer les effets du dérèglement climatique, contre 5,5 milliards actuellement dépensés.

Loin de moi, l'idée de contester ou de sous-estimer l'état de dégradation des finances publiques, et du poids des déficits publics et la nécessité de s'y attaquer.

Pour autant, il n'est pas interdit de rappeler dans ces colonnes que les collectivités territoriales ne portent pas de responsabilité dans cette dégradation. La « règle d'or » à laquelle nous sommes soumises nous interdit de présenter des budgets en déséquilibre.

De surcroît, les Maires de petites villes ont très largement fait la preuve de leur qualité de bons gestionnaires n'hésitant pas à engager partout où ils le pouvaient des économies de gestion. Le problème est que nous sommes maintenant presque à « l'os » de ce que nous pouvions faire sans dégrader le fonctionnement des services publics locaux.

De nouvelles mesures d'économie allant au-delà de ces 10 milliards, on parle désormais de 20 milliards et peut être plus, interviendront à moins de deux ans de la fin du mandat municipal au moment où partout les maires sont engagés dans des politiques de travaux et de modernisation notamment pour la rénovation thermique ou l'entretien du patrimoine et des infrastructures.

Accepter de s'engager dans une politique de sous-investissement aurait des conséquences très préjudiciables pour des secteurs entiers de l'économie comme le bâtiment et les travaux publics qui subissent déjà les effets de la dégradation de la conjoncture économique.

Le Rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeneuve, vient de déclarer que l'année 2023 avait été plutôt positive pour les collectivités territoriales notamment en termes de dépenses d'investissement. Cela est exact mais c'est oublier un peu vite, que trois années ont été perdues avec la crise Covid et qu'il ne s'agit que d'un rattrapage.

Qu'en sera-t-il en 2024 ? Si nous n'avons pas l'habitude de crier avant d'avoir mal, il est cependant permis de s'inquiéter.

L'Etat avant de pénaliser les collectivités territoriales pourrait prendre ses propres responsabilités et prendre des mesures courageuses le concernant avec pourquoi pas une révision intelligente de la dépense publique car les collectivités territoriales ne peuvent pas être les variables d'ajustement des stratégies budgétaires et fiscales de l'Etat.

Et puis surtout, nous souhaitons que l'on en finisse avec la politique du fait accompli et que le Gouvernement s'engage avec les associations d'élus à une vraie concertation.

Cela me semble malheureusement pas très bien parti puisque le Ministre de l'Economie et des Finances n'a pas souhaité convier, à la réunion du Haut Conseil des Finances Publiques locales, notre association ainsi que celles des grandes villes et métropoles, et des intercommunalités. Dommage.

Visibilité et prévisibilité : voilà ce que nous demandons !

# ÉDI TO RIAL



**Christophe Bouillon**

*Président de  
l'Association  
des petites villes  
de France*

*Maire de Barentin*

## UN HIVER À LA VITESSE DE L'ÉCLAIR

### Auditions

15 février : audition au Sénat de Daniel Cornalba, maire de L'Étang-la-Ville et membre du Bureau de l'APVF, sur la proposition de loi du Sénat relative au statut de l'élu

15 février : audition de Christophe Bouillon, maire de Barentin et Président de l'APVF, par le rapporteur de la Mission sur le coût de l'enchevêtrement des compétences et des normes, Boris Ravignon

25 février : audition au Sénat de Frédéric Leveillé, maire d'Argentan et membre du Bureau de l'APVF, sur la question de l'assurabilité des petites villes

29 février : audition de Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence et membre du Bureau de l'APVF, par la commission d'enquête du Sénat sur les narcotrafix

### Rencontres territoriales des petites villes

8-9 février : déplacement d'une délégation de l'APVF à Berlin, dans le cadre de la Confédération des Petites Villes de l'Union européenne (CTME), en partenariat avec Engie

16 février : Rencontre à Marseille des Maires de petites villes de la Région Sud sur la thématique des mobilités durables

1er mars : rencontre des maires des Antilles et de Guyane à Saint-Joseph (Martinique)

### Rencontres ministérielles

27 février : Rencontre entre Christophe Bouillon et Frédéric Valletoux, Ministre de la Santé et de la Prévention

5 mars : participation de Laurence Porte, maire de Montbard et vice-présidente de l'APVF, au Conseil des territoires pour la Culture en présence de Rachida Dati, Ministre de la Culture

### Webinaires

29 février : webinaire « 2024, année européenne » avec plus de 120 participants

12 mars : webinaire en partenariat avec Ocalia et Pix, avec plus de 70 participants

26 mars : webinaire « Dynamisation commerciale des petites villes » en partenariat avec Proximity, avec plus de 140 participants

### Mais aussi...

■ 6 février : réunion du réseau des DGS des petites villes sur l'attractivité des métiers et la marque employeur avec la FNCDG

■ 8 février : participation à la cérémonie du label Villes Internet de Jean-Michel Morer, maire de Trilport et Vice-président de l'APVF

■ 12 mars : intervention de Christophe Bouillon devant le Conseil d'administration de France Renouvelables, partenaire de l'APVF

■ 12 mars : échange entre Frédéric Leveillé et la Fédération Bancaire Française (FBF) sur le de financement de la rénovation énergétique des bâtiments

■ 26 mars : participation d'Eric Houllay, maire de Lure et membre du Bureau de l'APVF, à l'événement « Managers de commerce : bilan et perspectives » organisé par la Banque des Territoires

## RENDEZ-VOUS

5 avril – 8h30  
Paris

Participation de l'APVF au Beauvau des polices municipales à Paris

12 avril – 9h  
Paris

Rencontre entre Christophe Bouillon, maire de Barentin et président de l'APVF, et le Ministre délégué chargé du Logement, Guillaume Kasbarian

14 et 15 juin  
Amboise

XVI<sup>es</sup> Assises des petites villes à Amboise (Indre-et-Loire)

Retrouvez toutes les informations sur le programme sur notre site internet [www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)



La petite ville de Malaunay compte 6 000 habitants. Proche de la métropole Rouennaise, en Normandie, elle offre un cadre de vie entre ville et campagne. Depuis plus de 10 ans, elle s'est engagée dans un parcours de transitions multiples. En 2016, Malaunay entame une démarche de mise en récit. À la différence de la communication institutionnelle classique, qui se concentre sur le temps court et la promotion des élus, la mise en récit se veut plus proche des habitants et du territoire dans sa globalité. Elle interroge d'autres dimensions et invite à un changement de posture. Tous les habitants sont amenés à réfléchir et à façonner l'avenir de leur commune.

## MALAUNAY, LA MISE EN RÉCIT VECTRICE DE MOBILISATION CITOYENNE



Lorsque Alice Briant, directrice de l'animation territoriale et de la communication, est arrivée à Malaunay, sa première idée a été de développer une marque territoriale, Malaunay en transition(s) : "Ce label a permis de raconter, aussi bien en interne qu'en externe, ce qu'on faisait au niveau des transitions, dans tous les domaines."

Pour aller plus loin, et ne plus seulement raconter, mais se projeter et créer un futur commun avec tous les acteurs du territoire, la ville s'est engagée dans la mise en récit. D'abord sans vraiment s'en rendre compte, puis, un voyage à Loos-en-Gohelle (62) a permis aux agents de formaliser un changement de posture. Désormais, la communication de la ville s'appuie sur les cinq dimensions de la mise en récit : mettre en trajectoire, impliquer, communiquer sincèrement, manager en coopération et évaluer.

L'implication citoyenne tient un rôle important dans cette démarche. Pour créer la mobilisation, Malaunay a organisé le défi « La transition prend ses quartiers ». L'objectif était d'accompagner les habitants sur le chemin des transitions via la sensibilisation et l'expérimentation. En partant de leurs besoins et en leur donnant une capacité d'action, la ville a engagé plus de 100 personnes dans le défi. Cette

initiative a été pérennisée avec la création d'un service, le SMAC, le Service Municipal d'Accompagnement des initiatives Citoyennes.

Une plateforme numérique [jeparticipe.malaunay.fr](http://jeparticipe.malaunay.fr) a aussi vu le jour. Elle permet à ceux qui le souhaitent de participer aux transitions de la ville en découvrant les projets en cours et en participant aux futurs, via des consultations.



"La méthode Malaunay, résume Alice Briant, c'est de construire de l'innovation publique en partant d'où on est, où on en est [...] Se former, aller voir les experts, apprendre, développer, expérimenter, jusqu'à

obtenir une exemplarité. Elle nous donne alors la légitimité d'aller essayer, et demander à d'autres acteurs de l'écosystème de s'engager."





## JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE, SUR L'UKRAINE : « JE TIENS À SOULIGNER ET FÉLICITER LES NOMBREUSES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES ÉLUS »

Jean-Noël Barrot est le ministre délégué chargé de l'Europe depuis février 2024. Il a été ministre délégué chargé du Numérique de 2022 à 2024. Avant de rejoindre le gouvernement, M. Barrot a été, de 2017 à 2022, député de la 2<sup>e</sup> circonscription des Yvelines à l'Assemblée nationale, où il a également assumé la vice-présidence de la Commission des finances. Il est économiste.

**1 - Voilà deux ans que la Russie a envahi l'Ukraine. Les communes, et en particulier les petites villes, se sont mobilisées pour accueillir des réfugiés ukrainiens et pour soutenir les communes ukrainiennes. Pourriez-vous faire le point sur les dispositifs existants pour un maire qui souhaiterait participer à ces actions de solidarité ?**

L'année 2024 sera décisive pour l'Ukraine et, par conséquent, pour l'Europe toute entière. Alors que nous entamons la troisième année de conflit, la France continue à rappeler et témoigner de son soutien à l'Ukraine et aux Ukrainiens. Quand je parle de soutien, je ne parle pas que des mots, je parle de réalisations concrètes et tangibles de nos élus.

Je tiens à souligner et féliciter les nombreuses actions entreprises par les élus, les agents des collectivités territoriales et l'ensemble des services en matière d'accueils de réfugiés, d'envoi de matériels et d'aide humanitaire, de mobilisation de fonds, de création de partenariats et de jumelages depuis 2 ans. Merci également aux associations nationales d'élus locaux particulièrement présentes dans cette crise et en particulier à l'Association des Petites Villes de France et son président Christophe Bouillon.

Plusieurs milliers de collectivités se sont ainsi engagées dans le cadre du FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, un fonds de concours géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) pour un montant dépassant les 10 millions d'euros, et cela continue. Cela a permis d'acheminer en Ukraine 21 ambulances, 69 tonnes de médicaments, 27 véhicules incendie, des centaines de groupes électrogènes, du matériel de construction, etc. Cette mobilisation de chacun est essentielle. Un exemple l'illustre parfaitement : le Conseil Municipal des Jeunes de Romagné-Thorins s'est mobilisé afin de garantir la continuité pédagogique au sein d'un établissement scolaire ukrainien. Bravo à ces jeunes élus !

Toute aide est donc la bienvenue. Pour ce faire, nous recommandons aux collectivités de s'engager via des aides financières à des institutions ou à des organisations reconnues, ou via le FACECO précédemment cité. Les dons matériels soulèvent, eux, des difficultés logistiques compte tenu des volumes à acheminer.

Enfin, en mars 2022, nous avons créé un site, Pour l'Ukraine, afin d'aiguiller chacun et d'informer sur les soutiens et engagements possibles. J'invite l'ensemble des élus locaux à s'en emparer.

Pour l'ensemble de ces actions, qu'ils s'agissent des financements, des partenariats, des jumelages ou de l'accueil d'Ukrainiens, les préfetures restent les interlocuteurs premiers des élus locaux.

**2 - A quelques semaines des élections européennes, de nombreux maires ont encore l'image d'une Union Européenne distante. Comment faciliter la collaboration avec les institutions européennes et l'échelon local ? Notamment, est-il possible de simplifier l'accès aux financements européens ?**

Les études d'opinion montrent moins une Europe distante, qu'un besoin d'information à l'endroit des institutions européennes, comme de ses politiques publiques de la part des élus et de chacun de nos concitoyens.

La collaboration institutionnelle entre l'Union européenne et les collectivités s'est fortement accrue au fil des années. Depuis le Traité de Maastricht, et la création du Comité des régions en 1994, les collectivités ont intégré le schéma institutionnel de l'Union européenne. Ce comité composé de membres nommés par leurs États membres a un caractère consultatif mais ses domaines de consultation obligatoires se sont peu à peu étendus à l'emploi, la politique sociale, l'environnement, la formation professionnelle, les transports. Parmi ses membres, on trouve des élus impliqués dans leurs mandats locaux et fervents acteurs d'une intégration européenne ; je pense en particulier à Vincent Chauvet, Maire d'Autun et membre du Comité des Régions, à Jean-Baptiste Hamonic, Maire de Villepreux ou encore à Fabien Lainé, Maire de Sanguinet.

Par ailleurs, la Représentation de la Commission européenne en France a créé un Pôle territorial situé physiquement à Marseille mais ayant vocation à couvrir toute la France. Ce pôle a mis en place des outils s'adressant directement aux collectivités. Avec ce pôle, nous avons initié « L'Europe des communes », un service d'information spécialisé dans ces sujets et créé en partenariat avec les associations de collectivités et les services de l'État.

Dire que l'Europe est distante, est d'autant plus injuste qu'elle finance les grands projets industriels et les reconstructions qui nous entourent. Concrètement, l'Union européenne finance pour partie la modernisation du port de Brest, la rénovation de la maison médicale de Louviers, ou encore le réaménagement des berges du Cher à Montluçon. Les exemples sont nombreux et répondent à des projets locaux de transition écologique, de politique sociale, d'aménagement du territoire. Je rappelle par ailleurs que le plan national de relance et de résilience (PNRR) permet la mobilisation de 40 milliards d'euros grâce à l'Union européenne et s'intégrant aux 100 milliards d'euros du Plan France Relance. Ce sont autant de crédits profitant directement à tout le territoire national en termes de transitions écologique, industrielle, numérique et de créations d'emplois et de compétences au plus près de chez vous.

Le Premier ministre l'a annoncé : la France veut simplifier la vie des Français et entamer de grands chantiers sur le sujet. C'est un objectif partagé pour les financements européens. A titre d'exemple, en matière de coopération intracom-



munautaire, sur la période 2021-2027, les programmes Interreg ont mis en place un dispositif : les « micro-projets » simplifiés auxquels les collectivités ont accès. Ces micro-projets offrent une opportunité, notamment aux partenaires de plus petite taille, ou à des opérateurs moins expérimentés à l'ingénierie des financements européens, de participer à la coopération transfrontalière. La date limite de dépôt du premier appel à projets a été fixée au 15 mai 2024.

**3- L'engagement européen dans de nombreuses communes passe par des actions en direction de la jeunesse par le biais des jumelages. Comment votre gouvernement entend-il encourager ces relations ?**

Je crois aux actions de citoyenneté de proximité pour donner à voir l'Union européenne au

quotidien. Les jumelages sont de formidables outils de rencontres, de brassage, d'enrichissement personnel et collectif. Je l'ai constaté

## « JE CROIS AUX ACTIONS DE CITOYENNETÉ DE PROXIMITÉ POUR DONNER À VOIR L'UNION EUROPÉENNE AU QUOTIDIEN »

à Jouy-en-Josas où je suis élu député et sur le campus d'HEC où j'ai enseigné : le parrai-

nage d'étudiants et les voyages d'habitants des communes françaises dans les villes jumelées à l'étranger permettent des expériences riches et constituent un bagage qui sert toute une vie. Nous continuerons à miser sur ces jumelages et ces mobilités.

Ainsi mon ministère a lancé un appel à projets Jeunesse pour sa 10<sup>ème</sup> édition, pour accompagner la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises à l'étranger. Ce financement vise à soutenir des initiatives de coopération décentralisée en matière de jeunesse et de volontariat, d'éducation de base et de formation professionnelle. J'en suis très fier et j'ai hâte de voir les projets qui en émergeront



### TRIBUNE DE L'APVF

## « C'EST DANS NOS VILLES QUE SE CONSTRUIT L'EUROPE DU QUOTIDIEN »

*A quelques semaines des élections européennes, les maires de l'APVF ont souhaité rappeler dans une tribune toute l'importance de cette élection. Cette tribune est également à retrouver dans La Gazette des Communes.*

Les élections européennes du mois de juin prochain ne seront semblables à aucune autre. L'agression russe de l'Ukraine entre dans sa troisième année, rappelant le souvenir douloureux de la guerre sur notre continent, tandis qu'au sein même de l'Union Européenne (UE) se multiplient les discours antisémites, les rhétoriques xénophobes, autant que les logiques de repli et rejet. Ces élections doivent permettre de réhabiliter une idée simple, une idée concrète : celle de la citoyenneté européenne.

Certes, il n'y a rien de plus difficile que de mettre le doigt sur une idée. Jacques Delors ne disait-il pas « qu'aujourd'hui, plus que jamais, il faut expliquer l'Europe » ? Eh bien, aujourd'hui encore, nous expliquons. Et en tant que maires, nous pensons que l'Europe ne s'explique pas de loin en loin, mais qu'elle s'explique tout près. À portée de baffes diraient certains.

La crise du Covid hier, que nous avons eu à gérer au plus près des réalités, comme la guerre en Ukraine aujourd'hui, nous rappellent l'impérieuse nécessité de l'Europe.

Sans Europe, nulle réponse sanitaire coordonnée face à la crise du Covid. Sans l'Europe, nulle politique de cohésion pour aider nos territoires les plus fragiles et transformer positivement nos villes. Sans l'Europe, nulle politique agricole commune ayant historiquement permis la sécurité alimentaire et le maintien d'un secteur agricole robuste en Europe et en France. Sans PAC, même si celle-ci mérite très certainement d'être encore améliorée, quels financements en métropole comme en outre-mer pour accompagner la transition de notre modèle agricole, si nécessaire à nos villes et à la préservation de nos

territoires vers une agriculture adaptée aux défis rencontrés par les agriculteurs au XXI<sup>ème</sup> siècle ?

Sur l'ensemble de ces questions, opposer l'échelon européen et le niveau local n'a pas de sens. Une politique européenne sans ancrage local serait aveugle, une politique locale sans relai européen serait largement impuissante. C'est la raison pour laquelle, si l'on veut que l'Europe parle aux Européens, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques de proximité, qui parlent à nos concitoyens. Cela revient à concevoir des programmes, avec des financements, qui puissent être mis en œuvre simplement depuis les communes. Comment espérer que des maires se fassent les relais efficaces des enjeux européens si eux-mêmes demeurent paralysés à l'idée d'aller « chercher des financements à l'Europe » dont ils ne comprennent pas toujours les rouages complexes ? Pourtant, les enjeux ne manquent pas. La question des mobilités et du désenclavement des territoires, le développement d'une production locale d'énergie décarbonée, la rénovation thermique des bâtiments, la modernisation de nos équipements publics concernent le plus grand nombre des communes du continent et sont autant d'investissements souvent indispensables à la vitalité du tissu d'entreprises et de PME dans nos territoires. Sur bon nombre de ces sujets, l'Europe ne possède qu'une compétence partagée : est-ce à dire qu'il faut s'interdire de travailler à des coopérations européennes sur ces questions ? Si nos villes ont besoin d'Europe, l'Europe a elle aussi besoin de nos territoires, d'entendre notre vécu, nos difficultés, nos espoirs et nos aspirations.

Nous fêtons cette année les 61 ans du Traité de l'Elysée. Mais le renforcement des liens entre la France et l'Allemagne, illustration exemplaire de la construction européenne, n'est pas le seul fruit d'accords diplomatiques d'Etat à Etat. Cette impulsion a été essentielle, mais elle resterait lettre morte sans les 2 200 jumelages qui existent entre les communes françaises et allemandes – record européen – qui ont inscrit le rapprochement franco-allemand dans la durée. Les échanges scolaires, sportifs, culturels ancrent cette amitié franco-allemande dans la réalité du quotidien. C'est par l'éducation, les expériences de la jeunesse, que se cimente une identité commune et des valeurs partagées. Ainsi, si l'Europe s'écrit au jour le jour, il faudra savoir la conjuguer au quotidien : c'est encore dans nos villes, petites et grandes, que nous savons le mieux le faire. L'Europe que nous souhaitons ne peut être seulement celle du pacte de stabilité. Nous voulons l'Europe qui unit, qui stimule et qui renforce, l'Europe de la solidarité et de tous les citoyens. Il faudra y penser dans l'isoloir le 9 juin prochain. Alors quel que soit notre vote, le 9 juin, votons !





## STATUT DE L'ÉLU : OÙ EN EST-ON ?

Le 7 mars 2024, une proposition de loi prévoyant la création d'un statut de l'élu local a été votée par le Sénat. L'APVF avait elle aussi rédigé une proposition de loi améliorant les conditions d'exercice du mandat local. Faisons le comparatif.

Le 7 mars, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi « portant création d'un statut de l'élu local », initiée par Françoise Gatel et dont les corapporteurs sont Eric Kerrouche et Jacqueline Eustache-Brinio.

A noter que Daniel Cornalba, Maire de l'Etang-la-Ville (78) et membre du Bureau de l'APVF, avait été auditionné mi-février par les rapporteurs du texte dans le cadre d'une table-ronde rassemblant les associations d'élus.

Cette proposition de loi, désormais transmise à l'Assemblée nationale, prévoit notamment :

- Une augmentation de 10% des indemnités des maires et des adjoints de toutes les strates,
- Une extension aux adjoints du principe applicable aux maires, selon laquelle l'indemnité est fixée au maximum légal, sauf délibération du conseil municipal,
- L'attribution d'un bonus d'un trimestre de retraite par mandat complet de maire, d'adjoint, de conseiller municipal délégué, de président et de vice-présidents d'EPCI, dans la limite de 2 pour des mandats simultanés et de 8 trimestres en tout,
- L'intégration des frais de covoiturage et de transports en commun dans les frais de transport remboursés aux élus lorsqu'ils se rendent à des réunions liées à leur mandat,
- L'extension à tous les élus (et pas seulement les exécutifs) de la possibilité pour la commune de prendre en charge les frais de garde d'enfants, de personnes âgées ou handicapées,
- Le maintien des indemnités de fonction en cas de congé maternité, paternité, adoption et maladie (la commune verserait la différence entre l'indemnité de fonctions et l'indemnité journalière de la Sécurité sociale),
- L'extension de l'allocation différentielle de fin de mandat à deux ans au lieu d'un et la revalorisation de son montant (100% la première année, puis 80% la deuxième année, contre, aujourd'hui, 80% pendant les six premiers mois et 40% pour les six derniers mois),

- La clarification du champ des conflits d'intérêts, avec la suppression des conflits d'intérêts public-public et la restriction du délit de prise illégale d'intérêts (en exigeant un intérêt privé « suffisant » pour mettre en cause l'impartialité de l'élu dans l'exercice de ses fonctions).

Toutes ces avancées correspondent aux propositions formulées par l'APVF dans sa propre proposition de loi présentée au mois d'octobre 2023 (même si, concernant la revalorisation des indemnités, l'APVF propose un alignement sur le traitement des DGS en fin de carrière dans la strate concernée, ce qui permettrait une revalorisation plus conséquente que 10%).

D'autres mesures ont été adoptées dans la proposition de loi d'initiative sénatoriale, qui ne figuraient pas dans la PPL de l'APVF :

- L'obligation pour tout nouvel élu de suivre une formation sur les fonctions d'élu local dans les trois premiers mois de son mandat,
- L'obligation pour tout élu local de déclarer, dans un registre tenu par la collectivité territoriale ou l'EPCI, les dons, avantages et invitations d'une valeur supérieure à 150 euros reçus dans le cadre du mandat,
- L'octroi de la protection fonctionnelle de la collectivité à tout élu victime de violences, de menaces ou d'outrages dans l'exercice de ses fonctions, sauf si le conseil municipal la refuse dans un délai de 4 mois.

Cette proposition de loi doit encore passer l'étape de l'Assemblée nationale. A ce jour, aucune date n'est fixée pour son examen.

Parallèlement, à l'Assemblée nationale, Violette Spillebout et Sébastien Jumel ont déposé, le 6 février 2024, une autre proposition de loi « portant réforme du statut de l'élu local ». Les deux députés sont les auteurs d'un rapport sur la question publié à la suite d'une mission d'information par laquelle l'APVF avait été auditionnée en septembre 2023.

Cette proposition de loi a été renvoyée devant la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, sans que pour elle aussi, la date de son examen soit encore fixée.



## RENCONTRE DES MAIRES DES ANTILLES ET DE GUYANE : ENTRE INQUIÉTUDES ET FRANC PARLER

Ce sont près d'une centaine de maires et de DGS de communes de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane qui se s'est retrouvée, vendredi 1er mars, en mairie de Saint-Joseph à la Martinique, pour les traditionnelles rencontres des maires des Antilles et de Guyane, organisées par l'APVF depuis une quinzaine d'années.

Le programme de la journée fut, une fois encore, fort riche. Il a été question de la situation financière des collectivités ultramarines, toujours préoccupante, et aggravée par le maintien d'une forte inflation. Les élus présents ont insisté sur la nécessité de pouvoir continuer à disposer des capacités à investir, et ce notamment mener à bien la transition écologique et limiter l'impact des aléas climatiques, particulièrement marqués en outre-mer.

Dans son allocution d'ouverture, le Président de l'APVF, Christophe Bouillon, a souligné que la lutte contre les impacts

climatiques relevait de l'urgence. Le Président de l'APVF s'est également félicité que beaucoup de communes aient pris ce sujet à bras le corps et mènent à bien des initiatives dans des domaines aussi variés que la rénovation thermique à l'entretien du patrimoine et des bâtiments, en passant par la sobriété énergétique. Christophe Bouillon a aussi insisté sur l'importance du Fonds vert pour mener à bien les investissements nécessaires. La décision de réduire drastiquement les moyens du Fonds (- 38%) ne pourront qu'entraver cet effort.

Cette rencontre a été placée sous le signe du franc parler et de la franchise. Mais l'inquiétude pour assurer les équilibres financiers demeure, notamment face à une éventuelle réforme de l'octroi de mer, appelée de ses vœux par la Cour des Comptes. Christophe Bouillon a assuré aux élus locaux présents le plein soutien de l'APVF pour relayer leurs préoccupations.



## L'APVF À BERLIN

Le 8 février 2023, une délégation de l'Association des petites villes de France (APVF) s'est rendue à Berlin pour rencontrer les représentants de l'Association allemande des villes et communes (DStGB). Les deux associations font toutes deux parties de la Confédération des Petites Villes de l'Union Européenne (CTME) qui défend l'intérêt des petites communes auprès des institutions européennes.

Cette rencontre berlinoise, réalisée en partenariat avec Engie, a permis à la délégation d'élus des petites villes de rencontrer des représentants de l'Office Franco-Allemand de la Transition Énergétique (OFATE). Depuis 18 ans, cet organisme co-financé par la France et l'Allemagne, publie des documents sur les questions de production énergétique.

L'échange avec l'OFATE a permis de présenter les principaux enjeux des transitions écologique et énergétique en France et en Allemagne. Ainsi, l'Allemagne a fixé comme objectif de réduire de 65 % ses émissions de

gaz à effet de serre depuis 1990. L'objectif est de 55 % pour la France. Si les objectifs sont différents, les leviers le sont également. L'Allemagne peut compter sur une production d'électricité issue à 52 % des énergies renouvelables mais dispose d'un marché de l'énergie plus concurrentiel occasionnant des variations de prix et des effets de bord sur l'industrie. La France quant à elle, dispose d'une production électrique assurée à 70 % par l'atome et des tarifs réglementés, offrant davantage de stabilité.

Si les enjeux sont différents, le défi est commun : la France et l'Allemagne pourraient rencontrer des difficultés d'approvisionnement. Pour l'Allemagne, la sortie du charbon annoncée pour 2030 pose problème. Pour la France, ce sont les délais de construction des nouvelles centrales nucléaires, annoncées pour 2035, qui font planer le doute. Le renouvelable devra être développé pour compenser la carence potentielle du nucléaire. Cette montée en charge du renouvelable ne pourra se faire sans les élus locaux, capables d'embarquer l'ensemble des acteurs locaux et éviter la conflictualité. En effet, en 2018 en France, 75 % des parcs éoliens faisaient l'objet d'une action en justice.

## MOBILITÉ : À MARSEILLE, LES PETITES VILLES SOUHAITENT ALLER PLUS VITE

Le 16 février dernier, l'APVF et la Région Sud ont organisé, à Marseille, une rencontre intitulée « Transports en commun et mobilité durable : comment mieux relier les petites villes ? ».

Cet évènement, qui a réuni plus de 100 participants, a été ouvert par Renaud Muselier, président de la Région Sud et président délégué de Régions de France, ainsi que par Christophe Bouillon, président de l'APVF et maire de Barentin.

Dans son allocution, Christophe Bouillon a tout d'abord insisté sur l'urgence de développer des alternatives à l'automobile pour les habitants des petites villes, particulièrement dans le contexte du déploiement des Zones à Faibles Emissions (ZFE). Le président de l'APVF a également rappelé que le déploiement des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) constituait une formidable opportunité pour renforcer l'accessibilité des petites villes rurales et périurbaines, à travers le développement de la multimodalité, à condition toutefois que ces dernières soient effectivement reliées aux futurs réseaux.

La première table ronde a ensuite permis d'échanger sur les conséquences du déploiement des ZFE pour les petites villes. Pour répondre à cette question, étaient présents autour de la table, Philippe Tabarot, sénateur des Alpes-Maritimes et auteur du rapport « ZFE-m : sortir de l'impasse », Edouard Hénaut, directeur général de Transdev France, mais aussi plu-

sieurs maires de petites villes dont Nicolas Paget, maire de Courthézon et membre du Conseil d'administration de l'APVF. Parmi les pistes de solution évoquées par les intervenants, les cars express se sont avérés particulièrement adaptés pour relier efficacement les zones denses et moins denses, en complément du ferroviaire, et réduire ainsi les fractures territoriales.

La deuxième table-ronde a quant à elle permis de débattre sur les opportunités offertes par le développement des SERM pour mieux relier les petites villes. Pour échanger sur ce sujet, étaient réunis Jean-Marc Zulesi, député des Bouches-du-Rhône, Agnès Moutet-Lamy, directrice régionale SNCF Gares et Connexions Occitanie et Sud, Jean-Pierre Serrus, vice-président de la Région Sud, ainsi que deux maires de l'APVF : Hervé Cherubini, maire de Saint-Rémy-de-Provence et Roland Giberti, maire de Gémenos.

Alors que le député Jean-Marc Zulesi est revenu sur le contenu de sa proposition de loi sur les SERM, récemment adoptée, les maires des petites villes ont profité de ce débat pour rappeler leurs attentes concernant le développement des SERM, que cela soit en termes de fréquence, de qualité de service mais aussi d'aménagement.





Le 24 février 2024, le Conseil d'État a apporté des précisions sur les limites de la protection fonctionnelle en cas de vol subi par un agent.

## LA PROTECTION FONCTIONNELLE N'EST DUE QU'À UN AGENT VISÉ EN CETTE QUALITÉ

Les agents publics bénéficient, en vertu des articles L. 134-1 à L. 134-12 du Code général de la fonction publique, d'une protection statutaire nommée « protection fonctionnelle ». Ces dispositions mettent à la charge de l'employeur public l'obligation de protéger ses agents, notamment en cas d'attaques dirigées contre eux ou leurs biens.

Bien entendu, le bénéfice de cette protection est assorti de limites dont le Conseil d'État a récemment défini les contours (Conseil d'État, 15 février 2024, n°462435).

Cette affaire concernait un sapeur-pompier victime d'un vol commis dans les locaux du Centre d'Incendie et de Secours du Lamentin alors qu'il était en service. Des individus ont pénétré par effraction dans les vestiaires du centre et ont dérobé ses effets personnels, dont les clés de son véhicule. Ce véhicule, garé aux abords du centre, a également été volé.

Souhaitant obtenir réparation de son préjudice financier, l'agent a demandé à être indemnisé sur le fondement de la protection fonctionnelle et, le cas échéant, de la responsabilité pour faute de son employeur. Le tribunal administratif a rejeté sa demande, ce qui a été confirmé par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Le Conseil d'État a finalement été saisi sur ces deux points.

### L'existence d'un lien entre l'attaque et les fonctions

A l'occasion de cette affaire, la Haute juridiction a pu rappeler l'objet de la protection fonctionnelle quand l'agent est victime, à savoir mettre fin aux attaques et lui garantir une réparation appropriée des préjudices subis.

Toutefois, le cœur de l'arrêt porte sur l'interprétation restrictive de l'un des critères nécessaires au bénéfice de la protection : l'existence d'un lien entre les fonctions de l'agent et l'attaque. Ainsi, aux termes de l'arrêt du Conseil d'État du 15 février 2024, la protection n'est due « que lorsque les agissements concernés visent l'agent concerné à raison de sa qualité d'agent public ». Dans cette affaire, de prime abord, il serait possible de supposer ce lien établi, étant donné que l'attaque s'est produite sur le lieu et durant les heures de service.

Pour autant, les juges ont considéré que la protection fonctionnelle devait être écartée. Quand bien même ce vol a

été commis sur les lieux du service et pendant les heures de service, rien ne permet d'affirmer que ces agissements ont résulté d'une volonté de porter atteinte à l'agent en sa qualité de sapeur-pompier.

### La responsabilité pour faute de l'employeur public du fait d'un vol

Pour autant, l'agent victime d'un vol dans les locaux du service peut rechercher l'indemnisation de son préjudice sur le fondement de la responsabilité pour faute de l'employeur public.

La cour administrative d'appel de Bordeaux avait initialement rejeté la demande d'indemnisation de l'agent, considérant que le défaut de sécurisation des locaux n'était pas établi et, qu'en l'absence de faute, la responsabilité de l'administration ne pouvait être engagée.

Selon le Conseil d'État, la cour aurait dû prendre en compte les éléments avancés par l'agent pour évaluer la responsabilité de l'administration dans l'incident ; notamment la vétusté et le manque de surveillance des locaux, ainsi que l'absence de sécurisation des fenêtres et de l'éclairage extérieur, compte tenu des précédents vols dans ces mêmes locaux. L'affaire a été renvoyée devant la cour administrative de Bordeaux pour réexamen, l'issue sur la responsabilité pour faute du SDIS reste donc en suspens.

### Zoé HASSAD

Elève-avocat

Cabinet Oppidum Avocats

### L'ESSENTIEL :

- Si les effets personnels d'un agent public sont volés dans le cadre de son service, il peut être indemnisé par le biais de la protection fonctionnelle ou en invoquant la responsabilité pour faute de son employeur. Cependant, pour que le vol justifie l'octroi de la protection fonctionnelle, la victime doit avoir été visée à raison de sa qualité d'agent public.



Après l'annulation par le décret du 21 février dernier, de 10 milliards d'euros de crédits fraîchement votés dans le budget 2024, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, vient d'annoncer « des efforts supplémentaires en termes d'économies sur toutes les dépenses : Etat, dépenses sociales, collectivités ». Les associations d'élus locaux ont toutes fait part de leur vive inquiétude.

PARLONS  
TECH  
NI  
QUE

## ANNONCES DU MINISTRE BRUNO LE MAIRE : NOUVEAU TOUR DE VIS EN VUE POUR LES COLLECTIVITÉS

« 10 milliards d'euros d'économies » ? Des efforts jugés très insuffisants par la Cour des comptes

L'ambition du Gouvernement de parvenir à un ajustement structurel de 0,3 point de PIB en moyenne chaque année entre 2025 et 2027 supposerait, selon le rapport public annuel de la Cour des comptes rendu public le 12 mars, « une maîtrise inédite de la dépense publique primaire ». Ce sont « près de 50 milliards d'euros d'économies qu'il faudrait réaliser d'ici 2027 ». Au-delà des 10 milliards d'euros d'économie actés dans le décret du 21 février 2024 et des 12 milliards prévus pour 2025, il reste à trouver 28 milliards d'euros d'ici à 2027.

La Cour préconise alors non seulement la réalisation d'économies mais aussi, pour un montant comparable, un net ralentissement de l'évolution spontanée des dépenses, qui n'est pas étayé à ce jour, en dehors des effets durables de la réforme des retraites et de l'assurance chômage.

En 2023, le déficit public s'élève à 5,5 % du PIB, Bruno Le Maire maintient son objectif de repasser sous 3% de PIB en 2027

En 2023, le déficit public français atteint 5,5% du PIB à 154 milliards d'euros, indiquent les dernières données de l'Insee parus le 26 mars. Ce chiffre marque « une dégradation de 15,8 milliards d'euros par rapport aux dernières prévisions », a indiqué le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave. « Cette dégradation a été provoquée par le ralentissement économique de la toute fin d'année 2023 et par des recettes moins fortes que prévu, dans un contexte international incertain ».

Les recettes n'ont progressé, en 2023, que de 2,0 %, contre + 7,4 % en 2022. Parallèlement, les dépenses ont « un peu » ralenti : elles augmentent de 3,7%, après + 4,0% en 2022. En proportion du PIB, les dépenses continuent de reculer et s'établissent à 57,3% du PIB après 58,8% en 2022. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 6 %.

Quant à la dette publique française, elle atteint 110,6% du PIB fin 2023, soit 3101,2 milliards d'euros.

« Les finances publiques de l'Etat doivent être rétablies. Ma détermination (...) est intacte : je maintiens l'objectif de 3%. Cela demandera beaucoup de détermination et de méthode » a donc indiqué Bruno Le Maire.

Pour tenir la trajectoire dans un contexte plus pessimiste qu'initialement prévu, des efforts supplémentaires sont annoncés par Bruno Le Maire

Les ministres chargés de l'économie et du budget avaient déjà annoncé le 7 mars dernier, à l'Assemblée nationale, que les éco-

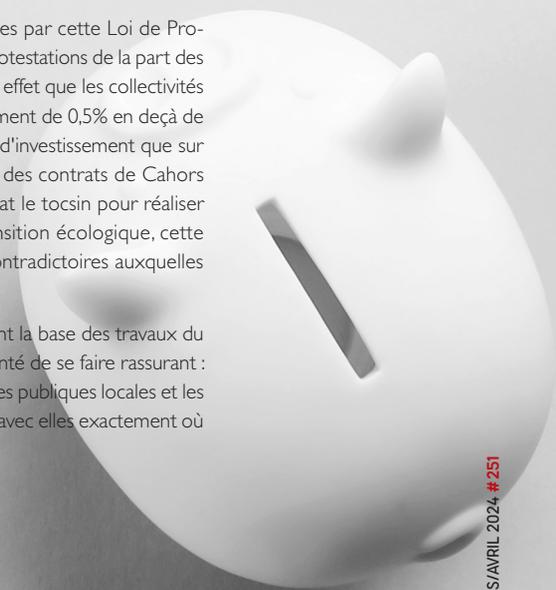
nomies sur le budget 2025 s'élèveraient finalement à 20 milliards d'euros - au lieu de 12 milliards initialement prévus -, en plus des 10 milliards déjà actés.

Pour « rétablir les finances publiques », Bruno Le Maire est très clair : il mettra à contribution les collectivités territoriales. Il a évoqué quelques pistes, notamment la lutte contre l'absentéisme dans la territoriale (17 jours d'absence dans la territoriale, contre 12 dans le privé et 10 dans les services de l'Etat). Mais, rappelons que ce phénomène connu est surtout lié à l'âge moyen des agents, qui est de 48 ans dans la FPT, contre 44 ans pour les trois versants confondus et 41 dans le privé. De même, la typologie des métiers dans la territoriale, composée de 75 % de catégories C, est plus favorable à l'émergence de maladies professionnelles. Au diagnostic du manque d'attractivité, le bon traitement. Et, le problème ne se résoudra pas par des coupes franches dans les budgets de fonctionnement. Au-delà de cet exemple, Bruno Le Maire a remis sur la table le vieux sujet du millefeuille territorial, même si la mission Woerth se veut rassurante. « Est-ce que vous trouvez légitime, juste et raisonnable que nous gardions encore un tel empilement d'échelons d'administrations locales ? ». Ce sujet obligerait à « faire des choix » : « En matière de dépenses publiques, l'empilement n'est pas une option, le choix est une nécessité ».

Quoiqu'il en soit les collectivités territoriales seront mises à contribution, et ce, il faut le rappeler, alors qu'elles ne contribuent pas au déficit des comptes publics. Comment ? C'est l'un des enjeux du Haut Conseil des Finances Publiques Locales (HCFPL) qui doit se tenir le 9 avril. L'instance, concurrente du Comité des Finances Locales (dont les membres sont des représentants élus des collectivités), sans avoir éventé de pistes de travail, devrait fonder ses travaux sur la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Pour mémoire, les trajectoires présentées par cette Loi de Programmation, avaient déjà fait l'objet de protestations de la part des associations d'élus locaux. Elle prévoit en effet que les collectivités diminuent leurs dépenses de fonctionnement de 0,5% en deçà de l'inflation, tout en ayant le même niveau d'investissement que sur la période 2014-2020, c'est-à-dire celle des contrats de Cahors et de la crise du Covid. Alors que l'on bat le tocsin pour réaliser les investissements nécessaires à la transition écologique, cette trajectoire synthétisait les injonctions contradictoires auxquelles sont confrontés les maires.

Ce seront donc ces trajectoires qui seront la base des travaux du HCFPL. Le ministre Bruno Le Maire a tenté de se faire rassurant : « Il ne s'agit pas de contraindre les finances publiques locales et les collectivités locales », mais de « regarder avec elles exactement où les économies sont possibles ».



MARS/AVRIL 2024 # 251

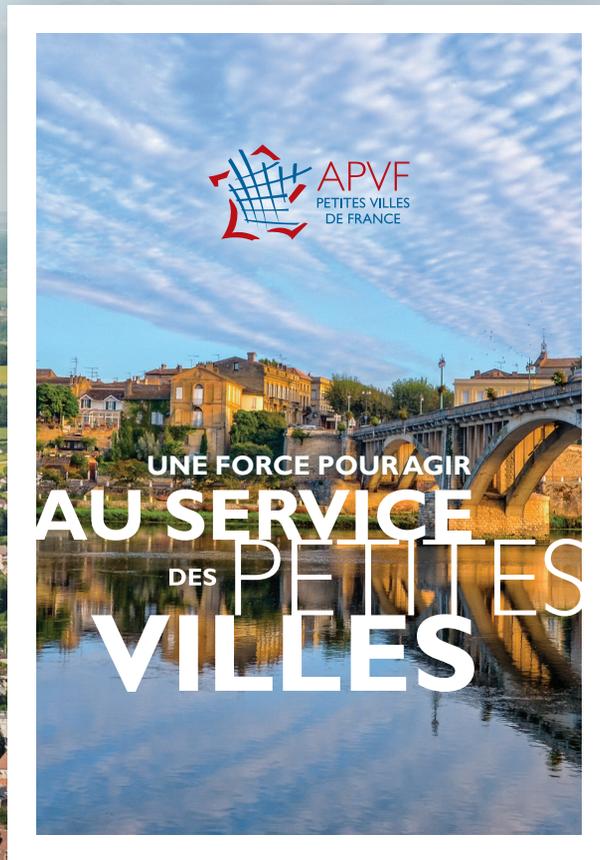
11

Tribune  
PETITES  
VILLES



# VOUS ÊTES LES BIENVENUS À L'APVF, REJOIGNEZ-NOUS !

Rendez-vous sur  
[www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)



APVF – 42, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 00 83 – [www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)

Association des Petites Villes de France – @PetitesVilles

Directeur de la publication : Christophe Bouillon – Rédacteur en chef : André Robert – Rédaction : Emma Chenillat, Marie Coulet, Zoé Hassad, Quentin Launai, Elias Maaouia, Gustave Richard

Conception, réalisation A2G Com – Mise en page : Nathalie Picard – Impression : Imprimerie de l'étoile. N° de commission : 1118G86803 – Abonnement : 30,63€

NOS PARTENAIRES : BANQUE DES TERRITOIRES, GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS – RTE – ENEDIS – ENGIE – EDF – VEOLIA – LE GROUPE LA POSTE – SAUR – GRDF – SUEZ – AKUO – CITEO – SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SNCF – ORANGE – SFR – CAISSE D'ÉPARGNE – CRÉDIT AGRICOLE – CRÉDIT MUTUEL – GROUPE FDJ – MNT – SMACL ASSURANCES – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – GESTES PROPRES – CITYZ MEDIA – LE GROUPE GROUPAMA – HEINENKEN – CEREMA – AFL – COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE – KEOLIS – CARREFOUR – TRANSDEV – NEXITY – FRANCE RENOUVELABLES – ISOVER

